

VIVRE AVEC LE HANDICAP À ARMENTIÈRES



SOMMAIRE

Table des matières

LE HANDICAP.....	4
Les types de handicaps.....	6
Le handicap moteur.....	7
Le handicap visuel.....	8
Le handicap auditif.....	9
Le handicap mental.....	10
Le handicap psychique.....	11
Le handicap cognitif.....	12
Le polyhandicap.....	13
Les maladies invalidantes.....	14
REPÉRER ET DIAGNOSTIQUER.....	15
Chez l'enfant :.....	16
Chez l'adulte :.....	17
Les structures spécialisées.....	18
Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)...	19
Centre d'Action Médico-social Précoce (CAMSP)...	20
Centre Médico-Psycho Pédagogique Decroly 5 (CMPP).....	21
Centre de Santé Mentale (CSM).....	22
Centre de Santé Mentale Erasme (CSM).....	23
Association du Nord d'Action en faveur des Jeunes déficients moteurs et de l'Intégration (ANAJI).....	24
Centre Ressource Autismes (CRA).....	25
DROITS ET PRESTATIONS.....	27
Les aides financières.....	32
Les crèches.....	35
La scolarité.....	41

Loisirs, Sport, Culture.....	52
Emploi.....	60
Service Accueil de Jour (SAJ).....	69
Logement.....	71
La carte mobilité inclusion (CMI).....	79
Déplacements.....	80
Aides au quotidien.....	86
Vie sexuelle et affective.....	87
Recyclage.....	91

LE HANDICAP

Définition du handicap (loi du 11 février 2005)

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

LES TYPES DE HANDICAPS

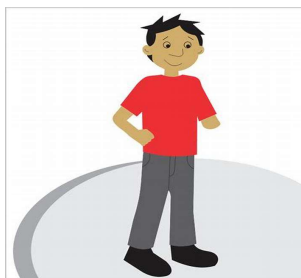
Le handicap moteur



Le handicap moteur est une atteinte à la capacité de se mouvoir.

L'autonomie est réduite.

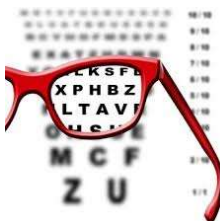
Il faut parfois une aide extérieure.



Le handicap visuel



Le handicap visuel (ou déficience visuelle) est une altération plus ou moins prononcée du champs de vision et de l'acuité visuelle (qualité de la vision).



Le niveau le plus faible est « les malvoyants légers ».



Le niveau le plus sévère est la cécité.



Le handicap auditif



La déficience auditive implique une altération plus ou moins sévère de la capacité auditive.



Elle peut toucher une oreille ou les deux.



Cela peut aller jusqu'à la surdité.



Le handicap mental



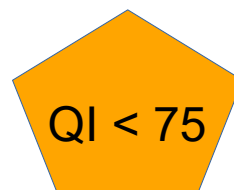
Le handicap mental (ou déficience intellectuelle) se caractérise par des difficultés plus ou moins importantes de conceptualisation, de réflexion, d'attention, de communication, d'autonomie, de prise de décision, de mémorisation des connaissances...



On y retrouve les personnes atteintes de trisomie 21.



Et les personnes atteintes de déficiences intellectuelles (légère, moyenne ou profonde).



Le handicap psychique



Le handicap psychique est la conséquence ou la séquelle d'une maladie mentale.

Il implique des difficultés d'intégration sociale.

Il cause des symptômes du comportement.

Les capacités intellectuelles sont intactes.

Quelques exemples de handicaps psychiques :

- les TOC

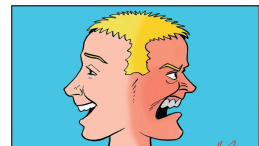
- les névroses

- les psychoses

- la dépression



- les troubles bi-polaires



- la schizophrénie



Le handicap cognitif



Le handicap cognitif est un dysfonctionnement des activités cognitives : mémoire, langage, attention, construction d'un geste, raisonnement...

C'est un handicap « invisible ».

Quelques exemples de handicaps cognitifs :

- des personnes avec des lésions cérébrales
- des personnes qui ont fait un AVC



- des personnes qui font de l'épilepsie



- les personnes avec un trouble de l'autisme



- les personnes avec un DYS (dyslexie, dyspraxie...)



Le polyhandicap

Le polyhandicap est un handicap « grave » qui cumule une déficience motrice **et** une déficience mentale sévère.

Les personnes polyhandicapées sont gravement dépendantes.

Elles sont souvent repliées sur elles-mêmes.

Elles souffrent fréquemment de crises d'épilepsie.

Elles ont une altération plus ou moins sévère des sens (vue, toucher, ouïe).



Les maladies invalidantes



Ces maladies entraînent des contraintes dans la vie quotidienne.

Elles constituent souvent un handicap invisible.

Ces maladies peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Ces maladies peuvent atteindre des organes et fonctions organiques (le cœur, les poumons, les reins, les défenses immunitaires...)

Quelques exemples de maladies invalidantes :

- sclérose en plaques



- diabète

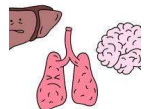


- mucoviscidose

- insuffisances (cardiaque, rénale, immunitaire...)



- cancers



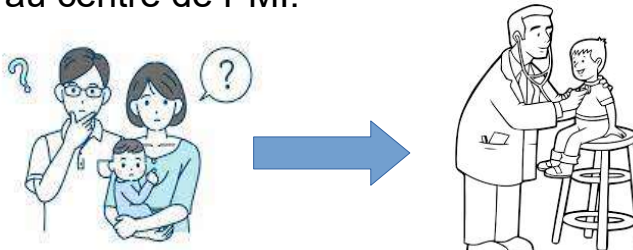
- certaines maladies rhumatoïdes...

REPÉRER ET DIAGNOSTIQUER

Chez l'enfant :

Les parents sont les premiers à pouvoir repérer des signes pouvant laisser penser qu'il y a un handicap.

En cas de doute, la première chose à faire est d'en parler à son médecin (généraliste, pédiatre), ou au centre de PMI.



Pensez aussi aux spécialistes tels que les ophtalmologues, les ORL, les orthophonistes...



Chez l'adulte :

C'est souvent lié à l'apparition d'une maladie invalidante ou un accident grave.



Il est possible qu'un handicap soit diagnostiqué qu'à l'âge adulte.

En cas de doute, il ne faut pas hésiter à en parler à son médecin.



LES STRUCTURES SPÉCIALISÉES

Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Il propose un suivi médical et des consultations gratuites aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 6 ans.

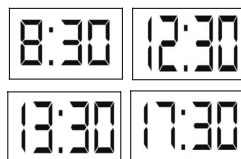
31 rue Jean Jaurès
59280 Armentières



03 59 73 97 00



Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30



Centre d'Action Médico-social Précoce (CAMSP)

Il s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles ou des retards de développement.
Il permet un dépistage, un diagnostic et une prise en charge précoce de l'enfant.

92 rue Deceuninck
59280 Armentières



03 28 82 99 02



Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et
de 13h30 à 17h

09:00

12:30

13:30

17:00



Centre Médico-Psycho Pédagogique Decroly 5 (CMPP)

C'est un service qui assure des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans.

Le CMPP est fréquemment consulté en première intention dans le cadre de troubles psychiques, avec des manifestations symptomatologiques, comportementales ou instrumentales variées.

La mission du CMPP est de prendre en compte la souffrance des enfants qu'il accueille et de faciliter ses relations avec son environnement familial, scolaire et social.

28 rue Jules Ferry
59280 Armentières

03 20 35 47 90

Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 12h et
de 14h à 18h

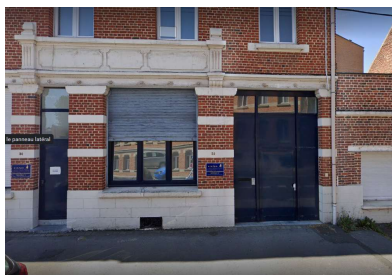


09:00

12:00

14:00

18:00



Centre de Santé Mentale (CSM)

Il s'adresse aux enfants de 0 à 18 ans qui présentent :

- des modifications du comportement
- des difficultés d'apprentissage
- des troubles de l'alimentation
- des troubles du sommeil
- des craintes excessives
- de la tristesse
- des crises.

10 bis place du Marché aux Toiles
59280 Armentières

03 28 82 92 30

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



8:30

18:00



Centre de Santé Mentale Erasme (CSM)

Il s'adresse aux adultes qui présentent des troubles psychiques.

Il comprend un Centre Médico Psychologique (CMP) et un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP).

Avenue Aristide Briand
59280 Armentières

03 20 77 80 04

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



8:30

18:00



Association du Nord d'Action en faveur des Jeunes déficients moteurs et de l'Intégration (ANAJI)

Cette association s'adresse aux personnes multi-handicapées.

Elle comprend :

- des Instituts d'Éducation Motrice (IEM) à Armentières, Houplines et Roubaix
- des Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) à Armentières et Roubaix
- un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- l'Association Sport et Action pour les Jeunes Handicapés et leur Intégration (ASAJHI)

55 rue Jean Jaurès
59280 Armentières

03 20 10 90 48



Centre Ressource Autismes (CRA)

Il s'adresse aux enfants et adolescents (et leur famille/entourage) présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

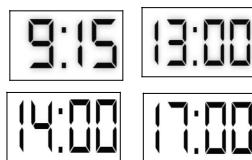
Au CRA, vous pouvez obtenir :

- un dépistage précoce
- des consultations médicales
- des bilans pluridisciplinaires
- un soutien individualisé

Bâtiment Paul Boulanger
1, boulevard du Professeur Jules Leclercq
59000 Lille

03 20 60 62 59

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h15 à 13h et
de 14h à 17h



En cas d'urgence :



SAMU : 15

Centre Hospitalier d'Armentières (CHA):
03 20 48 33 33

EPSM : 03 20 77 80 00

DROITS ET PRESTATIONS

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Elle est là pour accueillir, informer et accompagner les personnes en situation de handicap.

Elle évalue les besoins.

Elle assure le suivi des droits et des prestations.

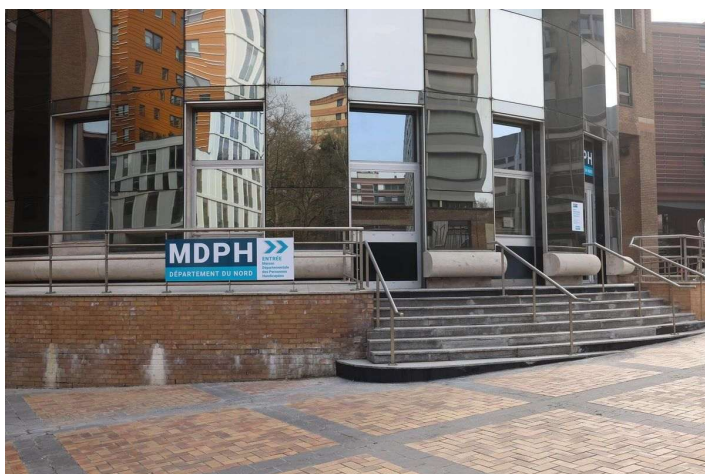
73 avenue Kennedy
59000 Lille



03 59 73 73 73



Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 16h30



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Il est là pour accueillir, informer et accompagner les personnes en difficultés.

Les travailleurs sociaux peuvent m'aider à remplir le dossier MDPH.

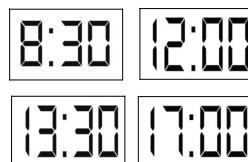
57 rue Paul Bert
Cité Sociale
59280 Armentières



03 61 76 12 60



Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h



Maison Nord Solidarité (MNS)

Elle est là pour accueillir, informer et accompagner les personnes en difficultés.

Je peux être aidé dans mes démarches.

Je peux être aidé pour remplir le dossier MDPH.

31, rue Jean Jaurès
59280 Armentières



03 59 73 97 00



Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

8:30

12:30

13:30

17:30



Je souhaite avoir une prestation, une carte, une information.

Je dois :

- Retirer un formulaire de demande unique à la MDPH, au CCAS ou en le téléchargeant en ligne sur le site :

<https://mdph.lenord.fr>



- Prendre rendez-vous avec mon médecin (généraliste ou spécialiste de la pathologie à la source du handicap) pour qu'il remplisse la partie certificat médical.



- Remplir le reste du dossier en cochant les cases correspondant à mes demandes.



- Joindre au dossier mes justificatifs de frais et les comptes-rendus médicaux les plus complets possibles.



- Envoyer le dossier complet à la MDPH par envoi postal.



- Attendre la décision de la MDPH.



Les aides financières



Je peux recevoir des aides financières en remplissant le dossier MDPH.

Il existe plusieurs aides financières.

Je dois bien vérifier les conditions pour recevoir les aides financières.

Certaines aides financières peuvent s'ajouter les unes aux autres.

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)



Elle sert à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.

Elle est composée d'une allocation de base.
Il peut être ajouté un complément d'allocation.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)



Elle sert à compenser les surcoûts liés à la perte d'autonomie.

- Aides humaines :toilette, habillage...
- Aides techniques :Fauteuil roulant, appareillage...
- Aménagement du logement ou du véhicule
- Charges spécifiques :protection, abonnement téléalarme...
- Aides animalières

La Majoration spécifique Parent Isolé



Je suis un parent qui assume seul la charge d'un enfant bénéficiant de l'AEEH ou de la PCH.
Je peux bénéficier de la majoration de parent isolé sous certaines conditions.

L'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

L'AJPP peut être versée si je m'occupe de mon enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

Je perçois une allocation journalière pour chaque journée ou demi-journée passée auprès de mon enfant (dans la limite de 22 jours par mois).

L'AJPP peut être accordée sur une période de 3 ans.

Allocation Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH permet de garantir un revenu minimum aux personnes en situation de handicap pour faire face aux dépenses de la vie courante.

Les crèches



Mon enfant peut être accueilli dans les différentes structures, même avec un handicap.

Je dois signaler le handicap au moment de l'inscription.

Les conditions d'accueil compatibles avec le handicap seront mises en place.

Une pré-inscription est obligatoire auprès de l'accueil de la Petite Enfance.



Pour faire la pré-inscription :

- Je prends rendez-vous au 03 61 76 06 24.
- Je remplis le dossier de pré-inscription en ligne : [Formulaire de pré-inscription aux structures Petite Enfance - 1/6 - Avant de commencer | Mairie Armentières](#)

Accueil de la Petite Enfance

Les agents sont là pour m'accueillir, m'informer et m'accompagner pour l'inscription de mon enfant.

Avec eux, je choisis le lieu qui conviendra le mieux.

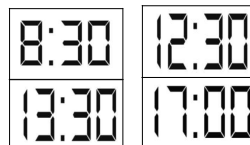
Cité Culturelle au 2ème étage
57 rue Paul Bert
59280 Armentières



03 61 76 06 24



Ouvert du mardi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h



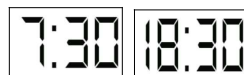
La crèche Janine Folens

La crèche est un lieu d'accueil collectif destiné aux enfants dès l'âge de 3 mois.

248, quai de la Dérivation
59280 Armentières

03 61 76 06 21

Ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30



Pré-inscription obligatoire au 03 61 76 06 24.



Au petit Jardin

Le lieu permet d'accueillir des enfants âgés entre 2 et 4 ans.

420 avenue Léon Blum
59280 Armentières

03 66 19 07 00

Ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h



Pré-inscription obligatoire au 03 61 76 06 24.



Les Canailoux

Le multi-accueil « Les Canailoux » est un lieu dédié aux enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans.

21bis square Jean-Baptiste Lebas
59280 Armentières

06 99 37 93 11



Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 7h30 à 18h30



Pré-inscription obligatoire au 03 61 76 06 24.



Relais Petite Enfance (RPE)

C'est un réseau d'assistants maternels qui gardent mon enfant chez eux.

Ils acceptent les enfants dès 3 mois.

Mon enfant pourra faire des activités 2 à 3 fois par semaine au RPE.

Cité Culturelle au 2ème étage
57 rue Paul Bert
59280 Armentières

03 61 76 06 24



Ouvert du mardi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h

8:30	12:30
13:30	17:00



La scolarité



La loi du 11 février 2005 accorde la priorité à la scolarisation de l'enfant handicapé en milieu ordinaire, c'est-à-dire, dans une classe ordinaire.

La scolarisation d'un élève en situation de handicap s'effectue autant que possible dans une classe ordinaire.



Cependant, l'état de santé ou la situation de handicap d'un élève peut empêcher une scolarisation en milieu ordinaire.

Il existe des classes adaptées.



Si cela ne suffit pas, l'élève peut intégrer des structures spécialisées.



La scolarisation en milieu ordinaire

Je peux inscrire mon enfant dans l'école de notre quartier.



Mon enfant peut avoir un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) pour l'aider en classe.
Je dois faire la demande auprès de la MDPH.



Cela permet de mettre en place un accompagnement pour mon enfant : Auxiliaire de Vie Scolaire, enseignant référent, matériel adapté...



Mon enfant peut demander des **aménagements d'examens** auprès du chef d'établissement du collège ou du lycée (comme avoir plus de temps pour réaliser l'examen).



Mon enfant peut être accompagné par un **SESSAD** (Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile) qui permet d'apporter un soutien spécialisé.

SESSAD L'Escale

C'est un service médico-social.

Il intervient auprès d'enfants de 0 à 20 ans qui présentent une déficience intellectuelle.



Il a pour mission de:

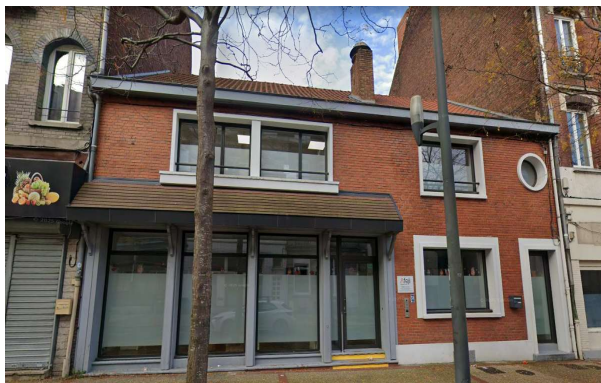
- maintenir l'enfant dans le cadre habituel
- développer les capacités d'apprentissage
- développer les capacités d'intégration sociale

Il se fait grâce à une prise en charge quotidienne et un projet individualisé.

8 rue de la gare
59280 Armentières



03 20 10 31 50



SESSAD Arc-en-Ciel

Il intervient auprès d'enfants de 0 à 20 ans qui présentent une déficience motrice, ou un polyhandicap ou des troubles d'apprentissage de type dyspraxie.



Il a pour mission :

- l'accompagnement familial
- l'approfondissement du diagnostic
- les traitements et soins adaptés
- le développement du potentiel de l'enfant
- l'intégration sociale et l'inclusion scolaire

55 rue Jean Jaurès
59280 Armentières



03 20 10 90 52



La scolarisation en milieu ordinaire dans une classe spécifique (Ulis ou Segpa)

- Les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

Mon enfant est en école élémentaire, du CP au CM2.



Mon enfant a des difficultés scolaires.



Mon enfant peut intégrer une classe ULIS.

Mon enfant recevra un enseignement adapté à sa situation et partagera certaines activités avec les autres écoliers (temps d'inclusion).



- Les classes de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).

Mon enfant est au collège, de la 6ème à la 3ème.



Mon enfant a des difficultés scolaires graves.



Mon enfant peut intégrer une classe SEGPA.

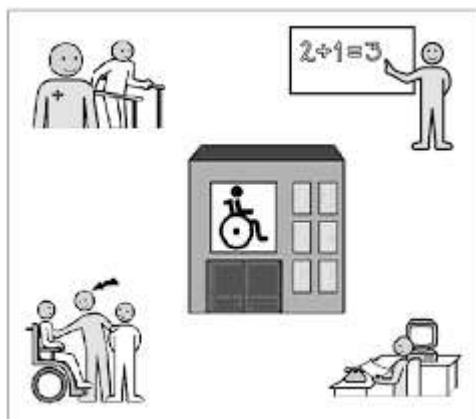


Mon enfant recevra un enseignement spécifique pour préparer un projet professionnel.

La scolarisation dans un établissement spécialisé

Ces établissements accueillent des enfants et des adolescents en situation de handicap.

Il faut une décision de la CDAPH de la MDPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).



Institut d'Éducation Motrice (IEM) Gérard Haesebroeck

Il accueille des jeunes âgés de 12 à 20 ans avec un poly-handicap (déficiences moteur et mentales graves).



L'accueil peut se faire sous le régime du semi-internat (externat), de l'internat de semaine ou de l'internat modulable.

51 bis rue Paul Bert
59280 Armentières



03 20 10 90 40



Institut Médico-Éducatif (IEM) Jean Lombard

Il accueille des enfants et adolescents de 6 à 20 ans atteints de déficience intellectuelle.



L'établissement dispense une éducation et un enseignement spécialisés.

Ils prennent en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques, en utilisant des techniques de rééducation.

95 rue Lutun
59116 Houplines



03 20 17 68 17



Institution des Jeunes Aveugles (IJA)

Il accueille des enfants de 0 à 20 ans.



Les médecins proposent :

- des séances de rééducation
- des techniques de compensation

Les enseignants spécialisés et les éducateurs techniques proposent un soutien pédagogique personnalisé :

- dans son établissement scolaires
- dans le centre d'éducation sensorielle

131 rue Royale
59000 Lille



03 20 21 98 00



Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)

L'ITEP est une structure médico-sociale.

Elle accueille des jeunes de 12 à 15 ans avec des troubles psychologiques qui perturbent gravement leur socialisation, leur scolarisation et leur vie familiale.

L'ITEP conjugue des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Le jeune peut être accueilli en internat ou en accueil de jour.

189 Bis Boulevard Faidherbe
59280 Armentières

03 20 77 70 00



Loisirs, Sport, Culture

Je peux profiter des activités proposées dans la ville.



Il y a de nombreux lieux de loisirs.

Il y a de nombreuses activités proposées par les services municipaux.

Il y a de nombreuses associations qui proposent du sport, de la culture, des loisirs...



Je me renseigne pour savoir si l'activité que je souhaite faire est accessible avec mon handicap.



De plus en plus de documents d'inscription sont en FALC (Facile A lire et à Comprendre).



Médiathèque l'Albatros

La médiathèque propose :

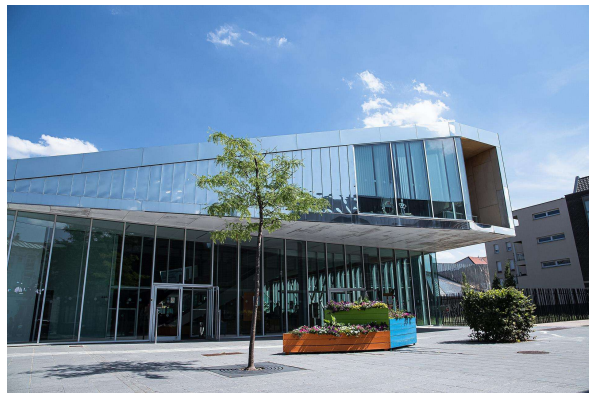
- des audio-livres
- des romans en grand caractères
- des livres adaptés pour personnes dyslexiques
- du portage à domicile
- des lectures
- des actions multiples toute l'année



Rue Paul Pouchain
59280 Armentières



03 61 76 04 63



Vivat



Le Vivat vous accueille pour partager des spectacles de théâtre, danse et musique.

Tous les spectacles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Le Vivat propose sur presque tous les spectacles un soutien auditif.



Une à deux fois par saison, le Vivat propose des spectacles en audiodescription.



Place Saint Vaast
59280 Armentières



03 20 77 18 77



contact@levivat.net



Centre aquatique Calyssia



La piscine vous propose diverses activités :

- séance aquagym



- séance aquacycling



- bébés nageurs



- natation enfants



- natation adultes



- sauna



17 avenue de l'Europe
59280 Armentières



03 20 10 31 20



La Maison des Associations



La maison des Associations est un service municipal.

Vous y trouverez toutes les informations sur les associations présentes à Armentières.

La maison des associations peut vous orienter vers les structures ou réseaux compétents.

57 rue Paul Bert
2ème étage de la cité culturelle
59280 Armentières



03 61 76 21 44



vieassociative@ville-armentieres.fr



Les accueils de loisirs

Les enfants âgés de 2 à 12 ans bénéficient d'activités ludiques et éducatives diversifiées.



Les accueils se font le mercredi tout au long de l'année scolaire.

Ils sont également ouverts pendant les vacances de la Toussaint, d'Hiver, de février et celles de juillet et août.

Tous les enfants sont accueillis.



Inscription au Guichet unique de la Mairie.

RDC de l'Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
59280 Armentières



03 61 76 20 82



Remplir un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) au service Enfance



Les accueils de jeunes

Ils sont ouverts aux jeunes de 11 à 25 ans en période scolaire.

Et aux jeunes de 11 à 17 ans pendant les vacances.

Il faut retirer un dossier auprès de l'équipe du Service Jeunesse.

Service jeunesse

29 rue Jean Jaurès
59280 Armentières



Espace Ressource Jeunesse

31 ter rue des prés
59280 Armentières



06 69 28 34 56



Il s'agit de la section sportive de l'ANAJI pour l'intégration des jeunes en situation de handicap.

Les adhérents polyhandicapés peuvent y pratiquer différents sports :

- Athlétisme
- Cyclotourisme
- Natation
- Randonnée
- Sarbacane



51 bis rue Paul Bert
59280 Armentières



03 20 10 90 40



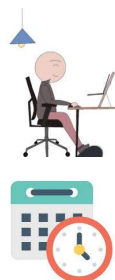
Emploi

Les personnes porteuses de handicap peuvent demander une **RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) auprès de la MDPH.



La RQTH permet de bénéficier de mesures pour avoir un emploi ou garder le sien:

- aménagement du poste de travail (fauteuil adapté, matériel informatique...)
- d'aménagement du temps de travail
- dispositifs d'insertion (stages, contrat d'apprentissage...)
- OETH (obligation d'emploi des travailleurs handicapés)



MDPH (voir la page 28)

France Travail



France travail vous accompagne dans votre recherche d'emploi en milieu ordinaire.

Parmi les services :

- évaluation de compétences
- ateliers de recherche d'emploi
- consultation des offres...



21 Avenue de l'Europe
59280 Armentières



09 72 72 39 49



La mission locale



La Mission locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés.

Elle accueille, oriente et informe les jeunes sur l'emploi, la formation, le logement, la santé, le droit et tout ce qui concerne leurs projets.



Elle apporte un appui dans la recherche d'emploi et dans les démarches de formation, y compris les personnes reconnues travailleurs handicapés.



Pôle social
57 rue Paul Bert
2^e étage
59280 Armentières



03 20 10 92 20



Plan local pour l'insertion et l'Emploi (PLIE)

Le PLIE accueille un public à partir de 26 ans.

26 +

Il facilite l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui ont des difficultés pour y parvenir.

Chaque bénéficiaire du PLIE est suivi individuellement par un référent avec lequel il va bâtir un parcours spécialisé vers l'emploi.

PLIE FLANDRE LYS
3 rue Nungesser
59280 Armentières



03 20 10 97 80



Cap Emploi

Cap emploi peut accompagner les personnes en situation de handicap :

- dans les démarches de retour à l'emploi
- pour le maintien sur le poste de travail
- l'aménagement du poste de travail
- l'évolution professionnelle
- la mobilisation des aides financières et techniques



23 chemin du Moulin Delmar
59700 Marq-En-Baroeul



03 59 31 81 31



AGEFIPH peut accompagner les personnes en situation de handicap :

- dans la recherche d'emploi
- la mobilisation des aides financières et techniques pour un maintenir l'emploi



AGEFIPH peut accompagner les entreprises :

- propose des services et aides financières



27 bis rue Vieux Faubourg
59000 Lille



0 800 11 10 09



Le travail en milieu protégé

Certaines personnes handicapées ne peuvent pas travailler en milieu ordinaire.

Dans ce cas, il peuvent travailler dans des ESAT (Établissements et services d'Aide par le travail) :

- leur permet d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs possibilités
- les conditions de travail sont aménagées
- les travailleurs bénéficient d'un soutien médico-social et psycho-éducatif.



Pour travailler en ESAT, il faut faire une demande auprès de la MDPH :

- de RQTH
- et d'orientation professionnelle « milieu protégé ESAT »

ESAT Malécot



Les métiers proposés par cet ESAT sont :

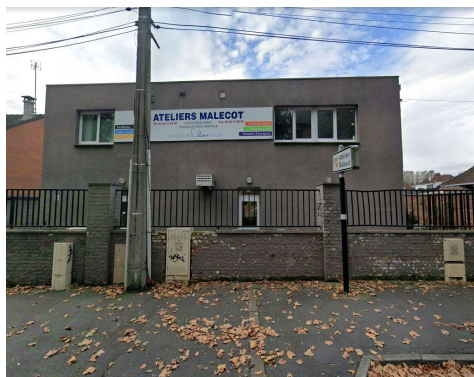
- agent de conditionnement
- préparateur de commande
- ouvrier de couture
- brassage de la bière
- service traiteur et restauration collective
- agent de propreté
- aide magasinier



29 rue Coli
59280 Armentières



03 20 17 68 50



ESAT Les ateliers de la Lys

Les métiers proposés par cet ESAT sont :

- blanchisserie industrielle RABC
- transformation de carton
- restaurant : service en salle et cuisine
- prestations en entreprise
- montage mécanique
- logistique



139 rue Léon Beauchamp
59930 La Chapelle-d'Armentières



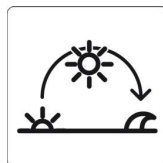
03 20 35 45 00



Service Accueil de Jour (SAJ)

Du fait de leur handicap, certaines personnes ne peuvent pas travailler et ont besoin d'accompagnement au quotidien.

Le SAJ accueille des adultes en situation de handicap pendant la journée.



Le but est de :

- proposer un accueil personnalisé
- proposer des activités
- développer et maintenir les acquis
- développer et maintenir l'autonomie
- faciliter ou préserver l'intégration sociale

Il faut faire une demande à la MDPH pour une orientation en établissement médico-social pour adultes.



Service d'accueil de jour du Dispositif d'Accompagnement « Flandres Val de Lys » - ASRL



Le SAJ d'Armentières accueille 20 adultes en situation de handicap intellectuel.

Il faut avoir au moins 20 ans.

Le SAJ propose un accompagnement personnalisé avec :

- des activités principales (régulières, répétitives)
- des activités ponctuelles (événements)
- des activités inclusives (en partenariat)

8, Avenue de l'Europe
59280 Armentières



03 28 44 24 40



Logement

Il est possible de demander un logement auprès d'un particulier.

Il est possible de demander un logement social.



Il est possible d'avoir un appartement en Habitat Partagé.

Il existe plusieurs établissements médico-sociaux qui accueillent les personnes en situation de handicap.

Il faut faire une demande auprès de la MDPH.



Logement Social



Il faut faire la demande auprès du service logement de la ville.

Le service Logement

La Service Logement est un service municipal.



Il attribue les logements avec les bailleurs sociaux.

Il faut prendre rendez-vous.



57, rue Paul Bert
Rez de Chaussée du Pôle Social
59280 Armentières



03 61 76 21 46



logement@ville-armentieres.fr



Habitat Partagé

Il accueille des personnes en situation de handicap capable de :

- vivre seules
- financer un loyer
- subvenir à ses besoins alimentaires
- subvenir aux besoins de la vie quotidienne

Les personnes peuvent bénéficier :

- de soin
- de restauration
- de soutien

Résidence Service Habitat Partagé - AFEJI

29 rue de l'Abbé Doudermy
59280 Armentières

03 20 35 98 99



Résidence Service - ASRL

21 quai de Beauvais
59280 Armentières

03 28 44 24 40



Foyer d'hébergement (FH)

Ils accueillent des personnes en situation de handicap qui :

- travaillent dans le milieu protégé ou dans le milieu ordinaire.
- disposent d'une bonne autonomie pour les actes de la vie quotidienne.

Résidence des 3 Fontaines des Papillons Blancs de Lille

13 rue des Fusillés
59280 Armentières

03 20 07 57 52



Résidence de la Lys – AFEJI

14 rue Albert de Mun
59280 Armentières

03 20 35 98 99



Les Foyers de Vie (FV) ou Foyers Occupationnels (FO)

Ils accueillent des personnes en situation de handicap qui :

- n'exercent pas d'activité professionnelle.
- disposent d'une certaine autonomie dans les actes de la vie quotidienne (physique et intellectuelle).
- n'ont pas de prise en charge médicalisée

Résidences Les Toiles – AFEJI

29 rue de l'Abbé Doudermy
59280 Armentières

03 20 35 98 99



Foyer de vie – Merris - ASRL

98 rue du Docteur Maréchal
59270 Merris

03 28 44 24 40



Les Établissements d'Accueil Médicalisé (EAM) (ex-Foyers d'Accueil Médicalisé FAM) :

Ils accueillent des adultes lourdement handicapés qui ont besoin :

- de l'assistance d'une personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante
- d'une surveillance et des soins médicaux constants.

EAM Bailleul Belattitudes

13, Vieux Chemin des Loups
59270 Bailleul

03 28 41 49 67



Les Maisons d'accueil spécialisées (MAS)

Elles accueillent des personnes les plus lourdement handicapées :

- non autonomes
- qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.

Résidence Berthe Morisot

Avenue Gustave Dron
59280 Armentières

03 20 10 23 10



La carte mobilité inclusion (CMI)

La CMI comprend 3 formats différents :

La CMI «**Stationnement**» permet à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne :

- de stationner sur les places réservées PMR
- de stationner gratuitement sur toutes les places de stationnement ouvertes au public.



La CMI «**Priorité**» permet à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne d'obtenir :

- une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun et salles d'attente
- une priorité dans les files d'attente.



La CMI «**Invalidité**» permet :

- les mêmes droits que la CMI priorité
- d'avoir des avantages fiscaux et des réductions tarifaires s'il y en a.



Déplacements



Le transport scolaire

Les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un trajet école-domicile adapté à leurs besoins.

Il faut :

- être identifié par la MDPH
- être scolarisé en milieu ordinaire
- être domicilié dans le Nord.

Il peut être attribué sous forme de :

- remboursement d'un abonnement
- financement de l'abonnement d'un accompagnateur
- indemnisation des frais kilométriques
- mise à disposition d'un transport collectif adapté

Contactez un conseiller :
03 59 73 73 73



Les places PMR



Les places PMR sont réservées aux personnes ayant une CMI (carte mobilité inclusion).



Les places ne peuvent pas être privatisées.
Elles sont pour toutes les personnes qui ont une CMI.

Vous pouvez faire une demande de place PMR auprès de la mairie qui étudiera les possibilités.



Service voirie – Domaine public
03 61 76 03 98



pudp@ville-armentieres.fr



Les feux sonores



Armentières est équipée de feux sonores.

Ils fonctionnent avec une télécommande.

Ils indiquent si le piéton :

- peut traverser en sécurité
- doit attendre pour traverser
- le nom de la rue



Si vous êtes en situation de handicap visuel,
vous pouvez demander une télécommande à :



- Accueil de la mairie
Place du général De Gaulle

03 61 76 21 21



- Accueil du pôle social
57 rue Paul Bert

03 61 76 12 60



ACACIA



Il s'agit d'un service de transport de convivialité du CCAS.

C'est un service payant.



Pour les personnes de 60 ans et plus.

Je peux demander au service Acacia si je corresponds aux critères pour en bénéficier.

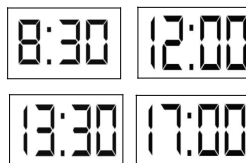
57, rue Paul Bert
Cité Sociale
59280 Armentières



03 61 76 12 44



Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h



ILEVIA Service Handipole



Il s'agit d'un service de transport public adapté pour les personnes à mobilité réduite de la MEL.

C'est un service payant.



Pour y avoir droit, il faut :

- avoir 8 ans et plus
- avoir une CMI « invalidité » ou une incapacité d'au moins 80 %.



Je dois remplir un formulaire d'inscription.

03 20 40 40 40



handipole@ilevia.fr



Ouvert du lundi au vendredi
de 7h à 19h



Le samedi de 8h à 18h



Permis de conduire



En fonction de mon handicap, je peux demander à passer mon permis de conduire.

Je me renseigne au Bureau de l'Éducation Routière (BER) pour :

- savoir si je dois faire une visite médicale
- avoir la liste des écoles de conduite adaptées à mon handicap
- connaître les démarches pour passer le code et la conduite



Bureau de l'Éducation Routière – Nord

62 boulevard de Belfort
59000 Lille



03 20 19 09 20



Ouvert du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h



Aides au quotidien

Pour faciliter mon quotidien, je peux demander de l'aide pour :

- le ménage



- la toilette



- les courses



- la télé-alarme



- les repas à domicile



Je peux contacter :

- une entreprise privée

- une association

- le CCAS (page 29)

Je peux demander une PCH (voir page 33).



Vie sexuelle et affective



J'ai le droit au respect de ma vie privée et de vivre ma vie intime.

Mon consentement doit être respecté.



Je dois respecter le consentement des autres.

La sexualité c'est :

- les rapports sexuels
- la sensualité

La vie affective c'est en rapport avec :

- les sentiments
- les émotions,
- les relations affectives,
- l'amitié avec d'autres personnes



Je peux parler de ma vie intime, affective et sexuelle.



Centre de santé sexuelle (planning familial)

Je peux avoir une écoute et un entretien
confidentiel.



Je peux poser mes question sans crainte.

C'est gratuit.



Maternité d'Armentières
121 rue Jules Lebleu
59280 Armentières

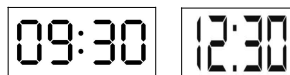


03 20 77 45 27

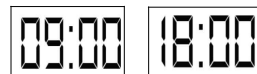


Ouvert :

- le lundi de 9h30 à 12h30



- le mercredi de 9h à 18h



- le vendredi de 10h à 17h



C'est une ligne téléphonique d'écoute.



C'est pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.



Je peux aborder 3 thématiques :

- la vie intime, affective et sexuelle
- la parentalité
- la lutte contre les violences



03 92 100 500



Ouvert du lundi au vendredi
de 14h à 18h



Le samedi de 9h à 12h



Cap Parents



C'est un dispositif pour m'aider avant et après la naissance.



C'est pour les personnes en situation de handicap, leurs aidants et les professionnels.



Je peux être :

- informé et conseillé



- accompagné dans toutes les étapes de la parentalité (désir d'enfant, grossesse, naissance, les premiers mois jusqu'à la majorité de l'enfant)



UDAPEI Les Papillons Blancs de Nord
194 rue Nationale
59000 Lille



03 28 36 14 10



contact@capparents-hdf.org



Recyclage



Si j'ai du matériel médical dont je n'ai plus besoin, je peux le donner.

Ce matériel sera recyclé et redistribué.



Je peux donner du matériel pour:

- l'aide à la mobilité (fauteuils...)
- l'aide à l'hygiène (chaises percées...)
- le maintien à domicile (lève-personnes...)
- autre (aides auditives, télé-alarmes...)



Libel'up

4 avenue Pierre Mauroy
59280 Armentières



03 65 67 09 53



Pour plus d'informations vous pouvez aller sur différents sites :

Ville d'Armentières :

<https://www.ville-armentieres.fr>

MDPH 59:

<https://mdph.lenord.fr>

Site du gouvernement :

<https://handicap.gouv.fr>

Libel'up :

<https://www.libel-up.com>

Handipole ILEVIA :

[Handipole - ilévia](#)